

Règlement du Big Jeu Concours Noel

Concours sans obligation d'achat

Les conditions et modalités du concours (ci-après le « Jeu ») sont prévues au présent règlement (ci-après le « Règlement »). Toute violation d'une ou plusieurs stipulations du Règlement pourra à la discrétion de Popcarte (ci-après « La Société Organisatrice ») entraîner la disqualification du participant au Jeu.

Article 1. Présentation du jeu et des marques partenaires

Société Organisatrice :

DECLICMEDIA (Popcarte), ci-après « la Société Organisatrice ») Declicmedia SAS, 88 avenue des ternes, 75017 Paris, au capital de 7028.1€, numéro 481 917 136 R.C.S Paris organise un Jeu gratuit sans obligation d'achat, en partenariat avec **les marques Morphée, Cookut, Hindbag, Petit Béguin, Japhy, Emoi Emoi et Chillsilk** (ci-après « les marques partenaires ») dont les informations légales sont indiquées ci-dessous :

- **La société AUDIOZEN**, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AIX EN PROVENCE sous le numéro 831 434 139, dont le siège social est situé 12 CHEMIN DE BEAUREGARD, 13100 AIX EN PROVENCE

et

- **La société COFARIM (Cookut)**, SAS au capital de 100 000 euros, dont le Siège Social est à 6 Impasse Robert 69530 Brignais FRANCE, identifiée au RCS de Lyon sous le n°520 937 434

et

- **La société MBB PARTNERS (Emoi Emoi)**, SAS au capital de 63 880€, dont le siège social est au 6 rue Debelleyme 75003 Paris – France, identifiée au RCS de Paris sous le 519 833 966 RCS Paris

et

- **La société Hindbag**, SAS immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro : 811626084, dont le siège social est situé au 7 RUE DE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE 75005 PARIS

et

- **La société Japhy**, SAS immatriculée au registre du commerce sous le numéro : 830 695 532, dont le siège social est situé au 95 Avenue du Président Wilson 93108 MONTREUIL CEDEX.

et

- **La société Petit Béguin**, SAS immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro : 823978457, dont le siège social est situé au 29 rue des châteaux à wasquehal

et

- **La société Chillsilk**, SAS immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 884553231, dont le siège social est situé au 33 bd de courcelles 75008 Paris

Article 2. Durée du concours

La participation au Jeu est ouverte du 2 décembre 2024, 9h00 au 10 décembre 2024, 23h59, (ci après la « Durée ») selon les modalités décrites dans le présent Règlement.

Le Jeu ainsi que le Règlement sont accessibles 24h sur 24 sur le site de Popcarte : <https://www.popcarte.com/jeu-concours>

Article 3. Conditions de participation

3.1 La participation au jeu est ouverte à toute personne physique âgée de plus de dix-huit (18) ans à la date du démarrage du jeu, résidant en France métropolitaine (ci-après le ou les « participant(s) ») et disposant d'un accès à internet ainsi qu'une adresse électronique valide.

3.2 La participation au Jeu est strictement personnelle. Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois au Jeu pendant sa durée.

3.3 Sont exclus de toute participation au présent jeu que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la Société Organisatrice et des marques participantes ainsi que toute personne ayant participé à l'élaboration et l'organisation de ce Jeu.

3.4. En participant au jeu, le/la participant.e accepte de recevoir des e-mails des marques participantes au concours et accepte le présent règlement.

Article 4. Modalités de participation

Ce jeu se déroule **exclusivement** sur le site de la société organisatrice Popcarte <https://www.popcarte.com/jeu-concours> via l'url aux dates indiquées à l'article 2.

Pour participer au Jeu et avoir une chance de gagner les « Lots », les participants doivent :

- Se rendre sur le site <https://www.popcarte.com/jeu-concours> ;
- Remplir le formulaire d'inscription en s'assurant de remplir correctement les champs (email, nom, prénom) ;
- Accepter sans réserve l'ensemble des dispositions du Règlement et donc s'inscrire à la **newsletter de la Société Organisatrice ou/et des Marques Partenaires**.

La participation au Jeu ne sera pas validée si les champs du formulaire d'inscription sont incomplets, inexacts ou erronés ou si l'inscription à l'une des newsletters des marques participantes n'a pas été réalisée. Dans ce cas, la participation sera nulle et le Participant ne pourra pas prétendre au bénéfice d'une dotation.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires concernant les coordonnées des participants (notamment si une fraude est suspectée) et l'inscription aux newsletters de Popcarte et/ou des marques partenaires.

D'une manière générale, toute tentative de fraude, triche ou de participation déloyale entraînera la nullité de la participation (la société organisatrice ayant par ailleurs la possibilité de poursuivre le participant).

Article 5. Les lots

Le lot, attribué de manière aléatoire, est constitué de plusieurs dotations formant **un seul et même lot** (ci-après le « Lot »), à savoir :

1. Un bon cadeau d'une valeur de 150€ offert par [POPCARTE](#);
2. La fabuleuse poêle (coloris au choix) d'une valeur de 139.9€ par [COOKUT](#);
3. Un bon cadeau d'une valeur de 150€ offert par [HINDBAG](#) ;
4. Un mood, d'une valeur de 119,95€ offert par [MORPHEE](#);
5. Une taie d'oreiller en soie + un masque de nuit en soie + un chouchou en soie, d'une valeur de 126€ offert par [CHILLSILK](#);
6. 3 mois de croquettes d'une valeur de 150€ (à utiliser en 3 commandes) offert par [JAPHY](#)
7. Un bon cadeau d'une valeur de 100€ offert par [PETIT BEGUIN](#);
8. Un bon cadeau d'une valeur de 150€ offert par [EMOI EMOI](#).

Le lot final sera attribué à **un seul gagnant** et utilisable sur les sites des marques partenaires. Le gagnant sera contacté par mail pour recevoir chacun des lots. S'il s'agit d'un bon d'achat, il le recevra par mail et aura un an pour l'utiliser. Enfin, il devra se rendre sur le site partenaire pour l'utiliser. En cas de lot physique, la marque concernée prendra contact avec le gagnant pour récupérer ses informations de livraison.

Le lot est personnel et nominatif de telle sorte qu'il ne peut être ni cédé à un tiers, ni échangeable, ni remboursable en numéraire. Il ne peut être revendu par n'importe quel canal de vente.

En cas de force majeure, la société organisatrice ainsi que les marques partenaires se réservent le droit de remplacer le Lot (et/ou les dotations constituant le Lot) gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

La société organisatrice ainsi que les marques partenaires ne sauraient être tenues pour responsables de l'utilisation, de la non-utilisation ou du négoce, du lot par le Gagnant. Tout Lot non utilisé **dans l'année suivant sa date d'émission** sera perdu et demeurera acquis par la société émettrice du lot.

Article 6. Désignation du gagnant

À l'issue de la période de Jeu, un tirage au sort effectué par la Société Organisatrice afin de désigner le gagnant (ci-après le « Gagnant ») du lot.

Le Gagnant sera contacté sur l'adresse email utilisée pour l'inscription dans les sept (7) jours ouvrés suivant le tirage au sort. Le Gagnant devra répondre à ce mail et à la suite il recevra son Lot par e-mail. Le Gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de sept (7) jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau Gagnant.

Article 7. Traitement des données à caractère personnel

Dans le cadre de ce jeu, la société organisatrice est amenée à traiter des données personnelles (ci-après « données personnelles ») des participants du jeu notamment les noms, prénoms, adresses emails et pour le gagnant son numéro de téléphone le cas échéant. Les données personnelles collectées seront utilisées pour les finalités suivantes :

- la participation des participants au jeu concours et notamment l'inscription, l'attribution et l'envoi par email du lot au gagnant (exécution du contrat) ;
- l'inscription à l'une des newsletters des marques participantes au jeu (l'inscription à une newsletter étant une condition de la participation au Jeu). Pour ce faire, la Société Organisatrice sera amenée à transférer les noms, prénoms et emails des Participants aux marques partenaires lorsque les participants auront choisi de s'inscrire à la newsletter desdites marques ;

La Société Organisatrice et les marques partenaires conserveront les données personnelles (noms, prénoms, emails) du participant jusqu'à la désinscription du Participant à la newsletter.